



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 mars 2009
D - 20090152

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 310/03/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 30 mars Deux mil neuf, à quinze heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID (*présent à partir de 15h 50*), Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES,

***Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la
Communauté Urbaine de Bordeaux. Mérignac O.R.U. Les
Pins. Avis de la commune en application de l'article L 5215-
20-1 du CGCT.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux approuvé le 21 juillet 2006 a fait l'objet de deux modifications en date du 18 janvier 2008.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme stipule qu'une révision simplifiée du PLU peut être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité.

Par délibération du 18 juillet 2008, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour permettre la réalisation d'une voie de desserte dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain de la résidence Les Pins située avenue de Magudas à Mérignac.

La révision simplifiée sur le site de l'Opération de Renouvellement Urbain de la résidence Les Pins à Mérignac, respecte les grandes orientations édictées par le PADD notamment pour une Ville de proximité :

- Renforcer l'attractivité résidentielle des quartiers et notamment Restructurer les ensembles d'habitat collectif.
- Diversifier l'offre en logement pour répondre aux besoins de tous les habitants.
- Favoriser des formes urbaines plus économes d'espace.

La révision simplifiée du PLU sur le site de l'ORU de la résidence Les Pins à Mérignac, située dans une zone urbaine diversifiée dédiée à l'habitat collectif, va permettre de restructurer le secteur autour d'un nouvel espace public planté constituant l'armature paysagère du quartier.

Cela ne peut qu'améliorer les incidences du PLU sur l'environnement dans ce secteur.

Ce projet répond à un besoin d'intérêt général.

En effet, cet ensemble social, construit en 1958, a connu ces dernières années une très forte dégradation de son fonctionnement social et de son image.

Suite à l'étude de Diagnostic Social et Urbain, il a donc été décidé d'engager une opération de construction/démolition, avec notamment un réaménagement complet des voies internes et périphériques, des stationnements, ainsi que la création de liaisons douces, l'aménagement d'espaces verts et l'implantation de commerces et d'activités au sein du quartier.

La mise en œuvre du projet de renouvellement urbain s'organise en trois tranches de construction/démolition.

La création d'une voie est prévue pour desservir cette 3ème tranche.

L'objet de la procédure de révision simplifiée engagée consiste en la suppression de l'EBC inscrit au PLU au niveau du positionnement de la future voie desservant cette 3ème tranche, d'une surface d'environ 230 m² correspondant à une bande enherbée plantée de 5 arbres, et qui empêche sa réalisation.

Cette réduction d'EBC ne porte pas atteinte au caractère arboré de l'avenue de Magudas aux abords de la résidence Les Pins. En effet les autres plantations situées en bordure de voie sont maintenues.

Par ailleurs, les voies de desserte internes à l'ORU Les Pins ainsi que les autres espaces publics font l'objet de végétalisation.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune de Mérignac, concernée.

En application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, le projet de révision simplifiée a fait l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les personnes concernées. Celle-ci s'est déroulée du 11 août au 30 septembre 2008 selon les modalités fixées par le conseil de communauté.

Le 15 octobre 2008 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (Etat, Sysdau, commune, conseil général, conseil régional, chambres consulaires). Aucune remarque particulière n'a été soulevée à cette occasion.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en mairie de Mérignac et à la CUB, du 17 novembre au 18 décembre 2008 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le dossier de révision simplifiée du PLU sur le site de l'O.R.U. Les Pins à Mérignac est maintenant soumis, pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- émettre un AVIS FAVORABLE à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour le site de l'O.R.U. Les Pins à Mérignac.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire